



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR – Séance du 10 juin 2014

1 – FINANCES – Subventions aux associations.

2 – FINANCES – Trésorier municipal– Indemnité de conseil

3 – AFFAIRES SCOLAIRES – Ecoles maternelles et élémentaires – Organisation du temps scolaire – envoi du PEDT.

4 – JEUNESSE - Orkestr'Ar Sistem – Programme Leader- Aide au démarrage 2ème année

5 – FISAC – Deuxième tranche

6 – COMMISSIONS MUNICIPALES- GROUPES DE TRAVAIL- Organismes extérieurs

7 – AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Vitraux de l'église St Malo- Demande de subvention

8 – AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Eglise St Malo- Demande de subvention

9 – AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Château-musée- Demande de subvention

10 – AFFAIRES CULTURELLES – Patrimoine – Entretien et restauration des Monuments historiques – Statues- Demandes de subvention

11 – AFFAIRES CULTURELLES – Villes d'art et d'histoire – Révision de tarifs

12 – PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs. Création et suppression d'emplois

13 – URBANISME - SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE FACADES – Remplacement des menuiseries extérieures du 1er étage de l'immeuble sis 13 rue Waldeck Rousseau – Réfection des pans de bois et mise en peinture des menuiseries de l'immeuble sis 2 rue de l'E

14 – VOIRIE- Eclairage public de la rue Déroyer

15 – ENERGIE – Compteurs communicants de Grdf- Concentrateurs en toiture- Convention Ville-GrDF



Affaire n° 1 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°1 - OBJET / FINANCES - Subventions aux associations.

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Lors de l'examen du budget primitif par le Conseil Municipal le 30 avril dernier, un crédit global de 544 800 € et trois subventions avaient été votés pour :

- le Tour de Bretagne : 20 000 €
- le comité de la Fête des Remparts : 30 000 €
- le Hockey Club Dinan-Quévert : 10 000 €

La commission des finances, dans sa réunion du 3 juin dernier, a examiné le tableau de présentation de toutes les associations bénéficiaires d'une subvention de la ville.

Cet examen étant réalisé alors que l'année est déjà bien entamée, et pour ne pas pénaliser les associations dont les programmes d'activité sont déjà engagés, elle a été d'avis de reporter l'évolution des règles d'attribution des subventions qu'autant que les associations auront été consultées et prévenues suffisamment tôt à l'avance. Ceci devra intervenir dans les mois qui viennent, en prévision de l'année 2015. L'objectif clairement fixé est d'établir des propositions d'attribution de subventions d'ici la mi-décembre 2014, valables pour l'exercice suivant.

Le tableau ci-joint présente les propositions d'attribution de subventions de la commission pour l'année 2014.

*

* *

Le Conseil Municipal décide par **13 voix pour** (M LE MAIRE, MME BALAY, M FOURRIER, MME PARIS, MME BOURGAULT, M JOUNEAU, M HELLIO, M LAGREE, MME BONNEFOND, M SACHET, MME DESPRES, M LE BORGNE, M BRUNET), **10 voix contre** (MME MIEL-GIRESSE, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, M GAUBERT, M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME), et **8 abstentions** (MME GUILLEMOT, M BONENFANT, M DERU, M BOBIGEAT, MME DAGUIER, MME PATRY, MME RIO, M PINEAU), d'attribuer une subvention de 500€ à l'association PAS/SAGE. MME DESRAME et M PASINO étant membres de l'association ne prennent pas part au vote.

Suite aux interventions de M BERTIER et M FOURRIER, et à la proposition de M le Maire de verser une subvention de 320€ à l'antenne locale des scouts d'Europe, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de reporter le vote de cette subvention.

Le Conseil Municipal décide par **26 voix pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M.BRUNET, MME.RIO) et **7 abstentions** (M.GAUBERT, M.FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME) de voter l'ensemble des autres subventions comme proposé dans le tableau.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 2 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°2 - OBJET / FINANCES - Trésorier municipal- Indemnité de conseil.

Rapporteur : Philippe FOURRIER

Un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 autorise les trésoriers des communes à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il peut leur être ainsi alloué, par la collectivité concernée, une indemnité qui est calculée par rapport à la moyenne des dépenses d'investissement et de fonctionnement, excepté les opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Cette indemnité s'élève à 388,74 € par an jusqu'à 609 796,06 € de dépenses annuelles, à laquelle s'ajoute une indemnité égale à 0,10 pour mille des dépenses concernées, au-delà de 609 796,06 €.

A titre indicatif, l'indemnité de conseil versée en 2013 par la ville de Dinan s'est élevée à 1 954,42 €.

L'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 indique que l'indemnité est acquise au trésorier pour la seule durée du mandat du Conseil Municipal.

*

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 3 juin 2014 ;

Il vous est proposé d'allouer à Madame Anne COLLIOU, Trésorier Principal de Dinan Ville et Banlieue, l'indemnité de conseil instituée par arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à son taux maximal, pour la durée du présent mandat, avec effet à la date d'installation du Conseil Municipal.

Le montant de cette indemnité sera imputé sur les crédits de l'article 6225 du budget primitif de chaque exercice.

*

* *

Le Conseil Municipal décide par **29 voix pour** M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME) et **par 4 abstentions** (M FORGET, M GINGUENE, M BERTIER, MME MISSIR) d'adopter cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 3 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°3 - OBJET / AFFAIRES SCOLAIRES - Ecoles maternelles et élémentaires - Organisation du temps scolaire - envoi du PEDT.

Rapporteur : Brigitte BALAY

Un décret du 24 janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, afin de diminuer le temps scolaire journalier pour les enfants.

Par délibération en date du 21 février 2013, le Conseil Municipal avait opté pour la mise en place de cette réforme dans les écoles publiques de Dinan à la rentrée de septembre 2014.

A DINAN, plus de 550 élèves sont scolarisés dans ces écoles.

Depuis le printemps 2013, une large concertation a été organisée pour consulter tous les partenaires concernés par cette réforme. Un comité de pilotage avait été mis en place et il avait proposé une nouvelle organisation des temps scolaires.

Par délibération en date du 10 février 2014, le Conseil Municipal avait adopté l'organisation suivante des nouveaux rythmes scolaires pour les écoles publiques de Dinan à compter de la rentrée de septembre 2014 :

- les cours seront dispensés de 8 heures 45 à 11 heures 45, puis de 13 heures 30 à 15 heures 45, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ainsi que les mercredis de 8 heures 45 à 11 heures 45.

Les temps d'activités périscolaires(T.A.P), organisés par la ville, se dérouleront les lundis, mardis,

jeudis et vendredis de 15 heures 45 à 16 heures 30.

- un service de garderie périscolaire sera proposé le mercredi matin ;
- un service de transport sera organisé le mercredi midi pour transporter les enfants des écoles publiques vers les accueils de loisirs de la Ville où ils pourront être pris en charge pour le repas et pour l'après-midi ;

Un décret du 7 mai 2014 permet un assouplissement des règles fixées par celui du 24 janvier 2013 en permettant le regroupement, sur un après-midi, des temps d'activités périscolaires (TAP) pendant 3 heures consécutives.

Le comité de pilotage s'est réuni le 20 Mai 2014. A l'unanimité, il a émis l'avis de ne pas solliciter de demande d'assouplissement et de maintenir les horaires validés par le conseil municipal le 10 février dernier.

Il a également validé le projet pédagogique et l'organisation proposés pour les TAP. Il s'agit d'un programme d'animations regroupées en 7 thématiques, organisées sous forme de parcours programmés par cycles, l'encadrement étant assuré par le personnel qualifié animateurs du service éducation-enfance-jeunesse de la Ville.

Ce projet d'animation et d'organisation des TAP est présenté dans le document Projet Educatif Territorial (PEDT), joint au présent rapport.

*

* *

Suite à la réunion de la commission de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse en date du 14 mai 2014 et du groupe de travail en date du 20 mai 2014 ;

Il vous est proposé d'autoriser M le Maire à signer ce Projet Educatif du Territoire, tel qu'il est présenté et qu'il figure en annexe du présent rapport.

Le Conseil Municipal décide par **26 voix pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M. SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO) et par **7 abstentions** (M. GAUBERT, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR) adopte ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 4 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°4 - OBJET / JEUNESSE - Orkestr'Ar Sistem - Programme Leader- Aide au démarrage 2ème année

Rapporteur : Anne-Sophie GUILLEMOT

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Dinan a lancé, par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2012, un projet de créer un orchestre pour les jeunes, appelé *Orkestr'Ar Sistem* et sollicité une aide du programme Leader pour l'année 2012- 2013

Il s'agit aujourd'hui de renouveler cette demande pour l'année 2014-2015.

Ce projet a pour objet de faire étudier la musique et de promouvoir la pratique collective (orchestre et chorale) aux jeunes de Dinan, âgés de plus de 11 ans. L'objectif est de les aider à réaliser leur potentiel et à acquérir les valeurs collectives essentielles pour leur avenir. Il s'agit de proposer une formation de musicien amateur autonome à des jeunes qui pourront prendre appui sur la réussite et le plaisir pris par cette activité pour se construire.

L'orchestre rassemble 15 jeunes (il est possible d'aller jusqu' à 24 jeunes). Les instruments joués sont des cuivres (trompettes, trombones, barytons, pistons, euphonium, cors, tubas) et des percussions. L'encadrement est assuré par un professeur de l'école de musique *Le Kiosque* et par un animateur de la ville de Dinan. Les activités se déroulent à l'espace Yvonne Jean Haffen depuis janvier 2013, à raison de deux répétitions par

mois.

Le montant de la dépense pour une année s'élève à 14 190 € en fonctionnement et à 1 500 € en investissement, suivant le détail et le financement ci-après

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Achat percussions	1 500,00	Fonds Leader	1 500,00
TOTAL	1 500,00		1 500,00

FONCTIONNEMENT

Animation Intervenant musique	3810	fondations et fonds publics	1990
Animation Accompagnateur	2640	FIPD	1000
Préparation (20h)	850		
Alimentation	1200	Ville de Dinan	3500
Intervenants spécialisés	3030	Participation familles	700
Véhicule entretien/assurances	1000	Fond LEADER	7000
Locaux et entretien	1160		
Frais administratifs	500		
TOTAL	14 190,00 €		14 190,00 €

*

* *

Il vous est proposé :

1. de valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus ;
2. de demander à bénéficier de l'aide européenne au titre du programme LEADER 2007-2013 (FEADER) du Pays de Dinan ;
3. d'autoriser Monsieur le Maire de Dinan à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y

compris à produire un nouveau plan de financement, la Ville de Dinan s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de la subvention LEADER (FEADER).

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 5 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M.BRUNET, MME.RIO, M.GAUBERT, M.FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°5 - OBJET/ FISAC - Deuxième tranche

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Par délibération en date du 8 avril 2010, le Conseil Municipal avait approuvé le programme d'actions éligibles au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), qui a pour objet de promouvoir des actions de revitalisation du commerce et de l'artisanat en centre-ville.

Ce programme était prévu sur trois tranches successives. La première tranche a été réalisée. Mais les autres ont été suspendues du fait de changement de la réglementation Fisac en 2012, et de nouvelles règles d'attribution et de restrictions budgétaires.

Une opportunité est aujourd'hui ouverte d'inscrire des actions dans une nouvelle tranche.

Un programme d'actions FISAC, 2^{ème} tranche, vous est aujourd'hui proposé. Il a été élaboré avec l'association des commerçants *Dinan Territoire Commerçant*.

L'objectif majeur reste d'affirmer le positionnement de Dinan comme pôle commercial diversifié et de qualité, pour freiner les évasions commerciales vers Rennes et St Malo et de rééquilibrer l'attractivité du centre-ville face à la périphérie.

Les actions proposées sont les suivantes :

0. en fonctionnement

- l'animatrice *Dinan territoire commerçants* ;
- les chéquiers d'animations commerciales ;
- le marché de Noël.

Le coût total de ces actions s'élève à 86 680,00 € HT, financées comme suit :

- FISAC : 43 340,00 €
- Commerçants : 2 840,00 €
- Dinan Territoire Commerçant : 31 500,00 €
- Ville : 9 000,00 €

0. en investissement

- l'acquisition d'un logiciel pour créer un observatoire du commerce ;
- la signalétique des halles et du passage de la Tour ;
- la sonorisation commerciale ;
- les illuminations de fin d'année ;
- les chéquiers d'animations commerciales ;

Le coût total de ces actions d'investissement est de 61 154 € HT. Le FISAC interviendrait à hauteur de 19 068,80 €, la Ville pour 24 451,70 € HT, l'association des commerçants pour 13 489,50 € et les commerçants pour 4 144,00 €.

Le détail du financement de chaque action figure sur le document ci-joint.

Une convention sera à passer entre la Ville, *Dinan Territoire Commerçant* et l'Etat formalisant l'engagement des parties sur ce programme.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission des Finances en date du 3 juin 2014,

Il vous est proposé :

1. d'approuver le programme d'actions tel qu'il vous est présenté ci-dessus ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC);
3. d'autoriser M. le Maire à conclure les conventions correspondantes ;
4. d'autoriser M. le Maire à reverser à *Dinan Territoire Commerçant* la part de subvention FISAC qui lui revient au titre de ses actions d'animation, le versement de ces sommes se faisant au fur et à mesure de l'avancement des actions et sur présentation par l'association des factures correspondantes.

*

* *

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'adopter ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 6 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°6 - OBJET / COMMISSIONS MUNICIPALES- GROUPES DE TRAVAIL- ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Mr le Maire

Par délibération en date du 22 avril dernier, le Conseil Municipal a procédé à la constitution de commissions municipales et désigné ses représentants dans différents organismes extérieurs et associations.

Il y aurait lieu d'apporter quelques modifications et compléments à ces désignations.

1 - Commissions municipales

Il est proposé de désigner :

- Mme Françoise DESPRES à la commission patrimoine, culture et événements ;
- M Floryan PINEAU à la commission éducation, enfance et jeunesse.

2- Conseil d'école.

Le Décret n° 3013-983 du 4 novembre 2013 a modifié l'article D 411-1 du code de l'éducation en ce qui concerne la composition du conseil d'école. En plus du maire, ou de son représentant, siège désormais un

conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Il vous est donc proposé de désigner ce représentant.

3- Collèges Broussais et Vercel.

Lors du Conseil municipal du 22 avril, nous avons désigné 3 délégués du Conseil Municipal par collège (Broussais : Mme Balay, M. Hellio, Mme Briec-Lamé ; Vercel : Mme Balay, M. Jouneau, M. Ginguené)

Or les textes modifiés récemment indiquent qu'il faut 2 titulaires et 2 suppléants par collège.

Il vous est proposé de nommer un délégué supplémentaire pour chaque collège et de préciser, parmi tous ces délégués, ceux qui seront titulaires et ceux qui seront suppléants.

4- Groupes de travail jeunesse, commerce et port.

Il est souhaité que des groupes de travail soient constitués pour la jeunesse, le commerce et le port, associant des représentants du conseil municipal, des représentants des habitants et d'associations.

Ces groupes sont créés, suivant les dispositions de l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales, par le Conseil Municipal qui en fixe la composition. Ils sont présidés par un membre du Conseil Municipal désigné par le Maire.

Il vous est proposé de désigner les membres de ces trois groupes de travail.

5- Commission communale des impôts directs

Son rôle est de dresser, avec le représentant de l'administration des finances publiques, les locaux de référence retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux et formuler des avis sur des réclamations relatives à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette commission est constituée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables établie par le conseil municipal, en nombre double.

Il vous est donc proposé d'établir cette liste de 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants)

*

* *

1. Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de désigner MME DESPRES et MME MISSIR à la commission patrimoine, culture et événements et M PINEAU à la commission éducation, enfance et jeunesse.
2. Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de désigner comme membres des Conseils d'écoles M SACHET (La Garaye), MME GUILLEMOT (La Ruche) et MME BRIEC-LAME (Les Fontaines).

3. Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de désigner comme délégués :

- au Collège Broussais : MME BALAY (titulaire), MME BRIEC-LAME (titulaire), M HELLIO (suppléant) et M GINGUENE (suppléant)
- au Collège Roger Vercelet : M JOUNEAU (titulaire), M GINGUENE (titulaire), MME BALAY (suppléante) et MME MISSIR (suppléante).

4 Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de constituer ainsi les groupes de travail suivants :

•

- Président : M. le Maire

-Conseillers municipaux : Maxime Sachet, Brigitte Balay, Anne-Sophie Guillemot, Floryan Pineau, David Brunet, Anne-Cécile Briec-Lamé

-Organismes extérieurs :

Mission locale

Steredenn

Pays de Dinan

-Services de la ville:

Service éducation, enfance et jeunesse

Agenda 21

Commerce

-Président : M. le Maire

-Conseillers municipaux (les mêmes que ceux de la commission des Halles) : V Bonnefond, Y Hellio, B Lagrée, E Cassany, B Bonnenfant, D Déru, O Bobigeat, M Ginguéné, B Bertier, S Rio.

-Organismes extérieurs :

- la Chambre des métiers d'Aucaleuc
- la Chambre de commerce et d'industrie de Dinan
- Dinan territoire commerçants
- l'association des commerçants de la place saint Sauveur (espace St Sauveur)
- l'association Rouairies et animation (commerçants de la rue Thiers et des Rouairies)
- l'association des commerçants de la Fontaine des eaux
- le club hôtelier de Dinan

Port

-Président : M. le Maire

- Conseillers municipaux : Nicolas Le Borgne, Bernard Lagrée, Yannick Hellio, Bernard Bonnenfant, Séverine Rio, Michel Forget

- Représentants des riverains et associations :

- Dominique Jacoby (Artisan / Habitant)
- Julien Hurault (Habitant)
- Isabelle Connen (Restaurant Bongrain)
- Olivier Gousset (Restaurant ZAG)
- le club d'aviron et le club de kayak

- Services de la ville : le chef de port

- Un élu de Lanvallay

5 Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de proposer au directeur départemental des Finances Publiques la liste des 32 noms annexée au rapport afin de constituer la commission communale des impôts directs.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 7 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°7 - OBJET / AFFAIRES CULTURELLES - Patrimoine - Entretien et restauration des Monuments historiques - Vitraux de l'église St Malo- Demande de subvention

Rapporteur : Cécile PARIS

Au premier trimestre 2014, la Ville de Dinan a souhaité poursuivre des opérations d'entretien et de restauration de son patrimoine historique en lançant une consultation afin de retenir un Architecte pour une mission comprenant, en tranche ferme, la réalisation d'une étude préalable et, en tranche conditionnelle, une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration et la mise en sécurité des vitraux de l'église Saint Malo.

A l'issue de cette consultation, c'est l'offre de Mme Frédérique Le Bec, Architecte du Patrimoine, domiciliée à Léhon, qui a été retenue pour un montant d'honoraires s'élevant à 13 500 € H.T.

Pour nous aider à financer cette tranche ferme, nous pouvons solliciter une subvention de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) à hauteur de 50% du montant des honoraires H.T., soit 6 750 €.

La Région Bretagne peut également nous aider au taux de 20% dans le financement de cette étude, sachant que la participation n'interviendra qu'au moment de la présentation du plan de financement de la première tranche de restauration.

*

* *

Suite à la réunion de la commission culturelle en date du 12 mai 2014 ;

Il vous est proposé :

1. de solliciter de l'Etat l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 750 € pour l'étude préalable à la restauration des vitraux de l'église Saint-Malo ;
2. d'informer la Région de la commande de cette étude, en vue d'une subvention ultérieure.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 8 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°8 - OBJET / AFFAIRES CULTURELLES - Patrimoine - Entretien et restauration des Monuments historiques - Eglise St Malo- Demande de subvention

Rapporteur : Cécile PARIS

En 2013, la Ville de Dinan a constaté plusieurs dégradations au niveau des charpentes de l'église Saint-Malo, provenant de fuites importantes situées sur des endroits inaccessibles de la couverture. La visite, réalisée sur place, en octobre 2013, par l'Architecte des Bâtiments de France, a confirmé la nécessité d'une intervention d'entretien, de nettoyage et de purge de la végétation sur l'ensemble de ces endroits.

Il a ainsi été décidé de procéder à une telle intervention sur l'ensemble des couvertures de bas côté du chœur et de profiter de la présence de la nacelle pour effectuer un relevé photographique et descriptif des secteurs d'infiltration dans le but de procéder à un diagnostic plus général de l'état sanitaire de la couverture et de la charpente de l'église.

Dans le cadre des missions d'entretien assurées par l'Etat au titre des Monuments historiques, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine assure une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage.

Suite à une consultation de trois entreprises, c'est l'offre de l'entreprise DAVY, de Plérin, d'un montant de 14 999 € H.T., qui a été retenu, ce prix incluant une location de nacelle pour un montant de 5 660 € H.T.

Pour nous aider dans cette opération, nous pouvons solliciter, au titre des crédits d'entretien des Monuments historiques, une subvention de l'Etat (DRAC Bretagne), à hauteur de 50% du montant des travaux H.T., soit 7 499 €.

*

* *

Suite à la réunion de la commission culturelle en date du 12 mai 2014 ;

Il vous est proposé de solliciter l'Etat pour subventionner, à hauteur de 50% du montant des travaux H.T., soit 7 499 €, pour l'intervention sur les charpentes et la couverture de l'église Saint-Malo.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 9 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°9 - OBJET / AFFAIRES CULTURELLES - Patrimoine - Entretien et restauration des Monuments historiques - Château-musée- Demande de subvention

Rapporteur : Cécile PARIS

En 2013, la Ville de Dinan a confié à Mr Christophe Batard, Architecte en Chef des Monuments Historiques, une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration des courtines extérieures de la haute-cour du Château-musée, ainsi que le remplacement du linteau de la porte d'accès à la tour de Coëtquen.

La restauration des courtines concerne près de 100 mètres linéaires et consiste en :

- un arrachage de la végétation avec manœuvre en nacelle ;
- une purge des parements par dépose et repose des moellons instables ;
- une dépose et repose des arases des parapets extérieurs des courtines et des contreforts ;
- un rejointoiement de la partie haute des parapets extérieurs des courtines.

Le coût de l'opération est estimé à 57 882,62 € H.T.

Le remplacement du linteau s'élève à la somme de 4 047,48 € H.T.

Nous souhaitons que les travaux démarrent à la fin du mois de septembre 2014.

Pour nous aider à financer cette opération, nous pouvons solliciter une subvention de l'Etat (DRAC Bretagne)

à hauteur de 25% du montant des travaux H.T., soit 15 482 € et une subvention de la Région Bretagne à hauteur de 20% du montant des travaux H.T., soit 12 386 €

*

* *

Suite à la réunion de la commission culturelle en date du 12 mai 2014 ;

Il vous est proposé de solliciter l'Etat pour subventionner les travaux de restauration des courtines et le remplacement d'un linteau à hauteur de 15 482 € et la Région pour un montant de 12 386 €.

* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 10 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°10 - OBJET / AFFAIRES CULTURELLES - Patrimoine - Entretien et restauration des Monuments historiques - Statues- Demandes de subvention

Rapporteur : Cécile PARIS

En 2012, la Ville de Dinan a procédé à l'inventaire du patrimoine mobilier des églises et chapelles de Dinan. Parmi les 1 111 objets identifiés, une statue du XVIIème siècle représentant Saint Nicolas, en bois polychrome et classée au titre des Monuments Historiques, doit faire l'objet d'une opération de restauration.

Contactée avec l'accord de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, Mme Marie Soula, restauratrice agréée, domiciliée 3 Toul Guido à Landébaëron (22140), a établi un constat sanitaire ainsi qu'un protocole de restauration de l'œuvre pour un montant s'élevant à 3 351 € HT.

Une seconde statue en bois polychrome, du XVème siècle, également classée Monument Historique et représentant l'Education de la Vierge a fait l'objet d'un constat sanitaire et d'un protocole de restauration de la part de Mme Marie Soula. Cette opération s'élève à 4 252 € HT.

Pour nous aider à financer cette opération, nous pouvons solliciter une subvention de l'Etat (DRAC Bretagne) à hauteur de 30% du montant des travaux H.T. soit 2 281 €. La Région Bretagne peut également nous accompagner dans cette opération à hauteur de 30% du montant des travaux H.T. soit 2 281 €.

*

* *

Suite à la réunion de la commission culturelle en date du 12 mai 2014 ;

Il vous est proposé de solliciter l'Etat pour subventionner cette opération à hauteur de 2 281 € et la Région Bretagne à hauteur de 2 281 €.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** cette disposition.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 11 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°11 - OBJET / AFFAIRES CULTURELLES - Villes d'art et d'histoire - Révision de tarifs

Rapporteur : Cécile PARIS

Comme chaque année, il convient de réviser les tarifs appliqués aux actions menées par le Service Educatif du Patrimoine dans le cadre du label *Villes et Pays d'art et d'histoire*.

La convention *Villes et Pays d'art et d'histoire* fait de l'éducation des jeunes au patrimoine une priorité.

Le Service Educatif du Patrimoine de la ville de Dinan s'adresse donc à tous les jeunes pour un véritable apprentissage de la citoyenneté à travers la découverte des patrimoines - bâtis, naturels, immatériels - de l'architecture et des arts.

Il ne s'agit pas simplement de visiter le passé mais surtout de comprendre le présent pour mieux préparer l'avenir.

Le Service Educatif du Patrimoine fonctionne toute l'année dans les monuments, les quartiers de Dinan, les expositions ainsi qu'au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Afin de poursuivre notre politique culturelle à destination des publics scolaires, nous proposons de ne pas revaloriser les tarifs du Service Educatif du Patrimoine. Celui-ci fonctionnant sur les rythmes scolaires, nous proposons de maintenir les tarifs actuels jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015.

La gratuité est reconduite pour les écoles élémentaires de Dinan concernant les activités en temps scolaires.

Ces visites et ateliers sont ouverts à tous les élèves du CP à l'Université. Conduits par des guides-conférenciers agréés par l'Inspection d'Académie, ils mettent en œuvre une pédagogie adaptée, basée sur l'approche sensorielle de l'architecture, de l'urbanisme, des arts et de l'environnement.

Durant l'année scolaire 2013-2014, 203 visites-découvertes ont été organisées pour 5 052 scolaires.

*

* *

Suite à la réunion de la commission culturelle en date du 12 mai 2014 ;

Il vous est proposé d'adopter l'ensemble des tarifs du Service Educatif du Patrimoine, tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe, avec effet au 1^{er} septembre 2014.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 12 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°12 - OBJET/ PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des effectifs. Création et suppression d'emplois

Rapporteur : Mr le Maire

La commission paritaire locale, dans sa réunion du 13 décembre 2013, a émis un avis favorable à l'avancement de grade et à la promotion interne d'un certain nombre d'agents communaux pour l'année 2014.

Les grades concernés sont les suivants :

- promotion d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- promotion d'un adjoint administratif 1^{ère} classe au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- promotion d'un agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal,
- promotion d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- promotion de deux adjoints techniques de 1^{ère} classe au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- promotion de deux ATSEM de 1^{ère} classe au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe,

- promotion d'un rédacteur au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- promotion d'un attaché au grade d'attaché principal,
- promotion d'un bibliothécaire au grade de Conservateur de bibliothèque de 2^{ème} classe
- promotion interne d'un brigadier chef principal au grade de chef de police.

*

**

Compte-tenu des emplois existants et de ceux laissés vacants par ces promotions, il vous est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	Création	Suppression
Conservateur de bibliothèque de 1 ^{ère} classe	1 poste avec effet au 01/04/2014	
Attaché principal	1 poste avec effet au 01/01/2014	
Attaché		1 poste au 01/01/2014
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 poste avec effet au 10/02/2014	
Rédacteur		1 poste au 10/02/2014
Chef de service de police municipale	1 poste avec effet au 01/04/2014	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1 poste au 01/01/2014
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe		1 poste au 01/02/2014
Agent de maîtrise		1 poste au 01/01/2014
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		1 poste au 01/01/2014
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe		2 postes au 01/01/2014
ATSEM de 1 ^{ère} classe		2 postes au 01/01/2014

*

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 10 juin 2014

* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 13 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°13 - OBJET/ URBANISME - SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE FACADES -
Remplacement des menuiseries extérieures du 1^{er} étage de l'immeuble sis 13 rue Waldeck Rousseau -
Réfection des pans de bois et mise en peinture des menuiseries de l'immeuble sis 2 rue de l'Ecole -
Remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble sis 11 rue de l'Ecole

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

La ville été saisie, par un certain nombre de propriétaires, de demandes de subventions pour la restauration d'immeubles répertoriés au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Dinan comme, *à conserver et à restaurer dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits.*

Il s'agit des immeubles suivants:

1 - Immeuble 13 rue Waldeck Rousseau

Par arrêté municipal en date du 7 janvier 2014, Mme ESSIRARD a obtenu une autorisation d'urbanisme pour le remplacement des menuiseries extérieures de son appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble.

Le montant de cette opération s'élève à 4 805 € T.T.C (Entreprise MARTIN de Plouasne).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 500 €).

2 - Immeuble 2 rue de l'Ecole

Par arrêté municipal en date du 24 février 2014, M.HUET a obtenu une autorisation d'urbanisme pour une réfection des pans de bois et une mise en peinture des menuiseries extérieures de la maison en pans de bois située à l'angle de la rue de l'Ecole et de la rue du Jerzual.

Le montant de cette opération s'élève à 12 950 € T.T.C (Entreprise LEROY de ST CARNE).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 1 295 €).

3 - Immeuble 11 rue de l'Ecole

Par arrêté municipal en date du 11 février 2014, M. et Mme GENESTAY ont obtenu une autorisation d'urbanisme pour un remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble.

Le montant de cette opération s'élève à 26 632 € T.T.C (Entreprise TECHNI'LOGIS de Fougères).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 2 663 €).

La ville de Dinan pourrait, pour ces trois opérations, participer comme elle le fait habituellement pour un montant correspondant à 15% du montant des travaux, plafonné à 1 524 €.

Il est précisé que le versement de la subvention est subordonné à la délivrance du certificat de conformité par la ville.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme, logement et circulation en date du 19 mai 2014 ;

Il vous est proposé d'accorder à :

1 - Mme ESSIRARD une subvention s'élevant à la somme de 721 € (sept cent vingt-et-un euros) pour l'immeuble du 13 rue Waldeck Rousseau ;

2 - M.HUET une subvention s'élevant à la somme de 1524 € (mille cinq cent vingt-quatre euros) pour l'immeuble 2 rue de l'Ecole ;

3 - M. et Mme GENESTAY une subvention s'élevant à la somme de 1524 € (mille cinq cent vingt-quatre euros) pour l'immeuble 11 rue de l'Ecole.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte par **32 voix pour** (M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME MERDRIGNAC, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 10 juin 2014

DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M.BRUNET, MME.RIO, M.GAUBERT, M.FORGET, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME) et **1 abstention** (M. GINGUENE) ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 14 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°14 - OBJET / VOIRIE- Eclairage public de la rue Déroyer.

Rapporteur : Yannick HELLIO

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Déroyer et des parkings de la gare, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la SEM *Dinan Expansion*, des travaux d'éclairage public sont prévus.

Le projet établi par le Syndicat départemental d'énergie (SDE) , en deux tranches, comprend :

1. 1^{ère} tranche : Eclairage du giratoire et de la zone 30

- la fourniture et la pose de 6 ensembles « double lanterne » à Leds 72W 4000 K.
- la fourniture et la pose de 5 ensembles « simple lanterne » à Leds 72W 4000 K.
- le déroulage de 405 ml de câble sous fourreaux existants.

Coût estimatif : 49 000 € H.T.

2. 2^{ème} tranche : Eclairage de la rue Deroyer et des parkings

- la fourniture et la pose de 5 ensembles double lanterne à Leds 72W 4000 K.
- la fourniture et la pose de 9 ensembles simple lanterne à Leds 72W 4000 K.
- la fourniture et la pose de 3 appliques sur façade.
- le déroulage de 965 ml de câble sous fourreaux existants.

Coût estimatif : 85 000 € H.T.

Ces coûts estimatifs intègrent 5% de frais de maîtrise d'œuvre assurée par le SDE.

Il convient ici de préciser le choix de lanterne à *Leds* qui présente, même si le coût initial est plus élevé, de nombreux avantages par rapport aux lanternes sodium haute pression, principalement en termes d'économie d'énergie, de durée de vie (20 ans), de rendu de couleur, de modes et de coût d'exploitation.

La Ville de Dinan ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fond de compensation de la TVA. La Ville lui versera une subvention d'équipement calculée au taux de 74,5% des travaux HT, conformément au règlement financier du SDE, calculée sur le montant de la facture entreprise, affectée du coefficient de pondération du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

A noter que les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

La SEM *Dinan Expansion* remboursera à la ville le montant de la participation versée par elle au SDE.

Les travaux terminés, la SEM remettra les ouvrages à la ville qui en assurera alors l'entretien et la gestion.

*

* *

Suite à la réunion de la commission de la voirie, des bâtiments et des espaces verts en date du 14 mai 2014 ;

Il vous est proposé :

1. d'approuver ce projet établi par le Syndicat départemental de l'énergie des Côtes d'Armor qui s'élève à un montant total de 134 000 € H.T. ;
2. d'autoriser M. le Maire à verser la participation due par la ville dans les conditions indiquées ci-dessus ;
3. d'autoriser M. le Maire à conclure une convention avec la SEM *Dinan Expansion* déterminant les modalités de réalisation, de prise en charge et de remise des ouvrages à la Ville.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Affaire n° 15 à l'ordre du jour

Année 2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le 10 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.**

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN, MME BALAY-MIZRAHI, M. FOURRIER, MME BOURGAULT-LEBRANCHU, MME PARIS, MME MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, MME DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, MME GUILLEMOT, MME CASSANY, MME BONNEFOND, M.SACHET, M. BONENFANT, M. PASINO, MME DESPRES, M. DERU, M. BOBIGEAT, MME PATRY, MME DAGUIER, M. PINEAU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, MME RIO, M. GAUBERT, M. FORGET, M. GINGUENE, M. BERTIER, MME MISSIR, MME MEUNIER, MME BRIEC-LAME.

ETAIT EXCUSEE : MME MERDRIGNAC (pouvoir MME CASSANY).

*

* *

Affaire n°15 - OBJET / ENERGIE - Compteurs communicants de Grdf- Concentrateurs en toiture- Convention Ville-GrDF

Rapporteur : Yannick HELLIO

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations et de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux relever la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Ainsi GrDF a mis au point un nouveau type de compteur, le compteur communicant, qui permet d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé de généraliser les compteurs de gaz évolués aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation et d'approuver le déploiement généralisé de ces compteurs, baptisés GAZPAR, (délibération de la CRE du 13 juin 2013) Les Ministres concernés ont donné leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs (antennes) sur des points hauts.

La Ville soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger ces équipements en toiture d'immeubles communaux

Pour Dinan, il s'agirait des sites suivants :

- l'hôtel de ville ;
- le bâtiment associatif rue Broussais ;
- la salle Robert Schuman, rue Louise Weiss ;
- le foyer Ste Anne, rue Ste Anne ;
- le théâtre, rue de l'Horloge

Les modalités de la mise à disposition de ces sites figurent dans le projet de convention à conclure entre la ville et GrDF, ci-annexé.

*

* *

Suite à la réunion de la commission de la voirie, des bâtiments et des espaces verts en date du 14 mai 2014 ;

Il vous est proposé

1. d'adopter les termes de cette convention de partenariat concernant l'installation et l'hébergement d'équipement de *télérelève* en hauteur ;

2. d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et ses annexes.

*

* *

Le Conseil Municipal adopte l'**unanimité** ces dispositions.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN